

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 47

Artikel: Etudiants en prison
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192608>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etudiants en prison.

Sous le titre : *Heidelberg*, le célèbre humoriste américain, Twain, actuellement en Europe, publie dans ses impressions de voyage en Allemagne, une page ironique sur la manière dont les pénalités sont appliquées aux étudiants de la célèbre Université qui se rendent coupables d'infractions aux lois publiques. Nous en détachons ces quelques passages qui amuseront sans doute nos lecteurs :

« Si le cas est un de ceux que l'autorité publique ne juge point de son ressort, elle fait connaître l'affaire aux autorités universitaires, qui citent l'accusé, entendent les témoignages et prononcent le jugement. La peine consiste à être détenu dans la prison universitaire. Il arrive maintes fois qu'un étudiant est cité, jugé et condamné à son insu, alors voici ce qui arrive. Un beau matin, le recors de l'Université se rend au domicile de l'étudiant en question ; il frappe à la porte ; on l'invite poliment à entrer, il entre et dit :

— Monsieur, ayez l'obligeance de me suivre à la prison.

— Ah ! tiens, dit l'étudiant, je n'y pensais plus. Qu'est-ce que j'ai fait ?

— Il y a quinze jours, la tranquillité publique a eu l'honneur d'être troublée par vous.

— C'est vrai, je l'avais oublié ; alors on s'est plaint, j'ai été cité, jugé et condamné ?

— Oui, vous avez attrapé deux jours de cachot dans la prison de l'Université, et je viens vous mettre dedans.

— Aujourd'hui, c'est impossible.

— Vraiment ? Et pourquoi ?

— J'ai arrangé une partie.

— Et demain, cela vous conviendrait-il mieux ?

— Non, demain je vais à l'Opéra.

— Alors, mercredi ?

— Mercredi ? Voyons, mercredi... Je crois que je n'ai rien en vue pour mercredi.

— Bien, alors je vous attends pour mercredi.

— C'est entendu, je viendrai probablement.

— Bonjour, monsieur.

— Bonjour.

Le mercredi en question, notre étudiant se présente de lui-même, et on l'enferme.

Il est douteux que l'histoire du monde criminel présente dans d'autres pays des particularités aussi étranges. Ici personne n'en connaît l'origine. Il y a toujours eu parmi les étudiants un grand nombre de nobles, et l'on part de ce principe que tous les étudiants le sont ; dans le bon vieux temps, il était de règle de ne pas tracasser outre mesure les gens de cette sorte. C'est sans doute à cela que la coutume en question doit son origine.

Un jour, j'eus une occasion de visiter la prison, et je me hâtai d'en profiter. Madame la geôlière m'introduisit.

La cellule était assez étroite, avec une fenêtre grillée, un petit poêle, deux chaises de paille, deux tables de chêne d'une haute antiquité, où des générations de prisonniers avaient exécuté divers travaux de sculpture, tels que leurs initiales ou leurs noms, leurs armes, leurs portraits, leurs devises, leurs principes, leurs opinions ; le mobilier comprenait encore un affreux lit de bois garni d'une paillasse crevée ; c'était à l'étudiant à fournir le reste du couchage.

Les parois de la cellule étaient aussi couvertes d'inscriptions et de dessins sans nombre, tracés sur le mur enduit de fumée : les unes à la craie rouge ou bleue, les autres à l'encre, au crayon, à la pointe ; ces inscriptions consistaient parfois en élégies poétiques et pleines de sentiment sur les douleurs de la captivité. Le tout avec la signature et la date. Un dessin représentait un des professeurs de l'Université se balançant au bout d'une potence : il était renommé pour sa sévérité ; au bas de la potence était écrit ce mot : *Vengeance*. J'y lis la signature suivante : Graf Bismarck. C'était celle du comte Herbert de Bismarck ; il avait été étudiant à l'Université de Heidelberg.

J'aurais bien voulu posséder une des deux vieilles tables que les prisonniers avaient sculptées avec tant de patience, mais il eût fallu pour cela des montagnes de papier. Le geôlier n'eût pas consenti à la vendre sans l'autorisation de son chef immédiat ; celui-ci se serait adressé à son tour à son chef immédiat ; et ainsi de suite, jusqu'à ce que ma demande fût parvenue à l'autorité la plus élevée de l'Université. Ce moyen était excellent et irréprochable, mais il me semblait malhonnête de déranger tant de monde ; aussi j'y renonçai. D'ailleurs, cette acquisition m'aurait peut-être coûté plus d'argent que je ne pouvais en dépenser ; une de ces tables, qui figurait dans la collection d'un habitant d'Heidelberg, fut vendue aux enchères et trouva acquéreur au prix de deux cent cinquante dollars (douze cent cinquante francs). Neuve, elle avait valu au plus un dollar, mettons un dollar et demi ; grâce aux travaux des étudiants prisonniers, elle avait atteint cette haute valeur ; on m'a dit qu'elle était couverte de sculptures curieuses et remarquables et qu'elle valait bien la somme qu'on avait payée.

...
Parmi les personnes qui ont pu apprécier la prison universitaire d'Heidelberg, se trouvait un joyeux compère, un étudiant américain, originaire des Etats du Sud. Le jour de son arrivée, il se fit inscrire sur le registre des étudiants et fut si transporté de joie d'avoir pu

réaliser enfin sa plus chère espérance et de faire partie de cette fameuse Université, qu'il passa toute la nuit à fêter ce grand événement avec ses camarades. Au cours de cette petite fête, il s'arrangea de manière à commettre une grave infraction à l'une des lois les plus rigoureuses de l'Université : conséquence, trois mois de prison, qui commencèrent le lendemain même de son inscription. Les douze longues semaines s'achevèrent enfin, les portes de la prison se rouvrirent. Une grande foule d'étudiants l'attendait pour lui manifester sa sympathie, et cette démonstration se termina forcément par un grand festin, qui, à son tour, aboutit à une infraction nouvelle au code universitaire. Conséquence, trois mois de prison qui commencèrent le lendemain même du jour où il avait été mis en liberté.

Les douze longues semaines s'écoulèrent aussi, et, quand elles furent terminées, une foule d'étudiants l'attendit pour lui manifester sa sympathie... Voir plus haut. Il attrapa encore trois mois de prison. Quand il en sortit, il fit de tels bonds pour se dégourdir les jambes que, dans l'exagération de ses mouvements, il glissa sur le pavé et se cassa la jambe. Il lui fallut aller passer trois mois à l'hôpital. Sa première année d'études à Heidelberg se composa donc de neuf mois passés en prison et de trois mois employés à la guérison de sa jambe.

Lorsqu'il eut recouvré la liberté de ses mouvements, il se dit qu'il ferait bien de s'enquérir d'un autre endroit pour y achever ses études : l'enseignement était sans doute brillant et solide à Heidelberg, mais les occasions d'assister aux cours étaient d'une rareté excessive ; il lui faudrait trop longtemps pour achever ses études. »

Lo crédit po lè pàysans pè lo Grand Conset.

Du grantenet, dza, lè z'affèrès ne vont rein tant bin po lè petits pàysans qu'ont dâi z'intérès à payi et qu'ont dè la peina à niâ lè dou bets, kâ se vint 'na crouïe annâie, faut eimprontâ, trovâ dâi cauchons, hypotéquâ, veindrè ; enfin quiet ! bailli dè l'ovradzo âi dzeins dè plionma et dè bantse ; ein preparâ po lè protitureu et lè z'hussiers, et vivotâ et crévotâ ein atteindeint dè fèrè lo betetiu.

On grand conseiller, qu'avâi couson po cliâo pourrès dzeins, avâi demandâ ao Grand Conset dè vairè se n'iaivâ pas moïan dè trovâ on bié et d'einveintâ on crédit po que cliâo qu'ont fauta d'on coup dè man pouéssont s'ein teri à l'honneu sein tant dè miquemaque et s'ein s'esposâ à bailli onco la tsemise quand ne dâivont què lè tsaussès.

C'est dein la tenablia dè dedzâo dè la